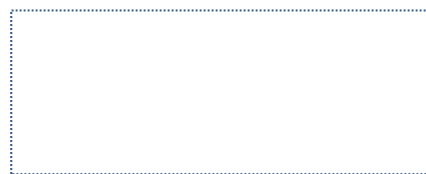


Canevas de résolution



Commission
scolaire
de Montréal



(Entête de l'établissement avec logo)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT DE _____.

(Nom de l'établissement)

TENUE LE _____ À _____.

(JJ-MM-AAAA)

(Ville)

OBJET : Consultation concernant la possibilité de modifier un élément de l'acte d'établissement

Le conseil d'établissement a été consulté concernant la proposition formulée dans le Plan triennale de répartition et de destination des immeubles _____ pour consultation pouvant mener à la modification d'un élément de l'acte d'établissement.

(année scolaire)

Considérant la situation et les renseignements présentés;

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la modification proposée à l'acte d'établissement dans le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour consultation, et ce dès la rentrée

_____ (année scolaire)

Ou

DE PROPOSER, après avoir été consulté au sujet de la modification d'un élément de l'acte d'établissement tel qu'indiqué au plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour consultation de la CSDM, la recommandation suivante :

Le soussigné, président du conseil d'établissement de _____, certifie que

(établissement)



Commission
scolaire
de Montréal

le texte qui précède est celui d'une résolution dûment adoptée par le conseil d'établissement le _____ et que cette résolution est toujours en vigueur dans son intégralité.

(JJ-MM-AAAA)

Montréal, le _____

(JJ-MM-AAAA)

Présidence du conseil d'établissement

[nom du président]

[signature du président]